1.8
BILAN MINISTÉRIEL MSP



Face aux défis démographiques et géographiques auxquels notre société est confrontée, la question de l'accès à des soins de santé de qualité et de proximité se pose avec une acuité grandissante. La dispersion géographique de la population conjuguée à un vieillissement démographique marqué par une prévalence croissante des maladies chroniques exige une réponse adaptée et proactive de notre système de santé. L'analyse des données statistiques met en relief une augmentation significative de la population âgée, avec une prévalence des longues maladies doublant sur les deux dernières décennies et un taux de recours hospitalier en constante progression.

Dans ce contexte, le ministère s'est donné pour mission de proposer une offre de santé communautaire de qualité et de proximité, tout en maîtrisant les coûts, afin de relever ces défis majeurs de santé publique. Cette offre de santé s'articule autour de plusieurs axes stratégiques, englobant à la fois les éléments et lieux de prise en charge, la qualité des soins, la proximité géographique et temporelle ainsi que la maîtrise des coûts:

- 1. Un système de santé réorganisé, efficient et adapté;
- 2. Une prévention de terrain renforcée et communautaire ;
- 3. La maitrise du système de protection sociale à l'aune de l'équité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 1 : UN SYSTÈME DE SANTE RÉORGANISÉ, EFFICIENT ET ADAPTÉ



« Le Polynésien, acteur de sa santé » telle est l'ambition qui guide notre politique en matière de santé au bénéfice de nos populations.

A. PROROGATION DU SCHÉMA D'ORGANISATION SANITAIRE (SOS) 2016-2021.

Par délibération n°2023-32 APF du 1er août 2023, le SOS a été prorogé jusqu'au 30 juin 2025. L'Assemblée de la Polynésie française a introduit par amendement au sein de l'axe 4 « réinvestir la prévention et la promotion de la santé » l'orientation suivante :

« 4.4 Promouvoir la pratique du jeûne à visée préventive. »

Cette prorogation permettra l'élaboration d'un nouveau SOS en adéquation avec les orientations du gouvernement en répondant aux nouveaux enjeux sanitaires. L'appel d'offres va être lancé à la mi-mai 2024 avec pour objectif de transmettre le nouveau SOS à la fin du mois d'avril 2024.

B. MODERNISATION DU STATUT DE NOS PROFESSIONNELS ET FORMATION

La supervision de plus d'une centaine de structures de santé, et pour chacun d'entre eux des spécificités et technicités de niveau de soins propres, combiné pour beaucoup à une localisation géographique particulière, conduit les équipes à une gestion des moyens et du personnel en flux tendu et dans l'urgence.

Les professionnels de santé sont en souffrance avec un statut qui est inadapté aux contraintes et aux spécificités du travail et aux évolutions sociétales dans le domaine de la santé. Les professionnels de santé côtoient quotidiennement la souffrance et la mort ce qui engendrent un stress intense et une remise en question profonde de l'estime de soi. En dépit de cela, les équipes restent mobilisées et motivées pour gérer au mieux toutes les situations qui se présentent.

Par ailleurs, les ressources humaines en santé, tant en gestion qu'en encadrement, sont actuellement insuffisantes et doivent être montées en compétences.

Au titre de l'année 2023, le ministère a mené des rencontres avec l'ensemble des professionnels de santé afin de travailler sur :

- La révision des statuts des praticiens hospitaliers ;
- La reconnaissance du temps de travail continu;
- · La modification du statut des cadres de santé;

Le ministère de la santé mène ces travaux en inter-ministérialité avec le ministère de la fonction publique pour un aboutissement au dernier semestre 2024.

C. MODERNISATION DU STATUT DES HÔPITAUX

Le modèle économique actuel du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) ainsi que la structure des hôpitaux périphériques de la direction de la santé ne sont plus adaptés aux besoins de la population et des professionnels de la santé. Une transformation en établissements de santé s'impose de toute urgence, ce statut étant inexistant à ce jour en Polynésie française.

Depuis novembre 2023, des travaux sont donc en cours pour élaborer ce nouveau statut, qui permettra :

- La mutualisation des ressources transversales telles que les ressources humaines, les finances, les systèmes d'information et les laboratoires;
- La mise en place d'une centrale d'achat commune pour les médicaments, les équipements biomédicaux...;
- Une gestion améliorée des consultations spécialisées ;
- Une simplification des processus de recrutement;
- La possibilité pour les fonctionnaires publics d'exercer dans le secteur privé ;
- La capacité à générer des déficits pour réinvestir dans les structures.
- Cette première phase conduira à la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), répondant à toutes les ambitions en termes d'attractivité pour les ressources humaines, de modernisation et d'optimisation des ressources et moyens disponibles.

Il est impératif de repenser l'organisation des hôpitaux périphériques afin de répondre aux besoins de santé présents et futurs. Cela implique une répartition plus efficace des ressources médicales et technologiques, une meilleure coordination entre les établissements de soins primaires et les hôpitaux, ainsi qu'une attention particulière aux services de santé en ligne pour atteindre les populations éloignées et faciliter l'interopérabilité des systèmes d'information en matière de santé.

D. RÉHABILITATION DES LOCAUX DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX PROFESSIONS DE SANTÉ « MATHILDE FRÉBAULT » ET LA RÉOUVERTURE DE LA FORMATION INFIRMIER ET AIDE-SOIGNANT

La réhabilitation des bâtiments de l'institut Mathilde Frébault a commencé avec le démarrage des travaux de désamiantage du bâtiment au troisième trimestre 2023. La livraison du bâtiment est ainsi prévue au deuxième trimestre 2025.

La réouverture de la formation infirmier (DEI) et aide-soignant (AS) est une priorité du ministère de la santé. Dès juin 2023, le ministère a constitué un groupe de travail interservice et interministériel en vue de la réouverture des formations dès 2024. Au troisième trimestre 2023, un marché a été lancé pour permettre la mise en place d'un programme pédagogique conforme à la réglementation et aux normes de qualité en vigueur et a été déclaré infructueux. Par suite, un second marché relatif à la prestation de formation au diplôme d'État d'infirmier et d'aide-soignant a été lancé dès le début 2024. La rentrée scolaire est ainsi prévue pour le mois de septembre 2024 (15 places en formation DEI, 15 places en formation AS).

E. PÔLE SANTÉ MENTALE (PSM)

Les travaux des bâtiments se sont poursuivis avec l'engagement de crédits nouveaux à concurrence de 1,4 milliard F CFP. A compter du mois de décembre 2023, le ministère a travaillé sur l'organisation des différents services qui intègreront le PSM et sur leurs besoins (RH, mobiliers, matériel...). La livraison du bâtiment est ainsi prévue pour le dernier trimestre 2024. Pour mémoire ce projet date de 2012.

F. INSTITUT DU CANCER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (ICPF)

Le précédent gouvernement avait fait le choix de localiser l'ICPF et le projet IMMOTEP (Tepscan et cyclotron) sur le site de princesse Heiata à Pirae.

Le décision de relocaliser le projet sur le site du Centre 15, attenant au CHPF, a été motivée par des considérations budgétaires et logistiques. Le coût de réalisation sur le site de princesse Heiata était estimé à plus de 6 milliards F CFP (sans prise en compte de réévaluation des prix du marché) tandis que le site du Centre 15 offre une solution plus économique et qui s'élèverait à 1,5 milliards F CFP (chiffres en cours de confirmation) pour atteindre nos objectifs en matière de soins oncologiques et permet l'optimisation du parcours patient et de sa prise en charge.

De plus, le cyclotron, un équipement essentiel pour les examens TEPscan, pourrait être installé plus facilement sur le site du Centre 15 en raison des infrastructures existantes et de la conception adaptée à cette technologie (assainissement/autorisation de l'agence nationale de sûreté nucléaire).

La réhabilitation du Centre 15 nécessitera moins de temps que la construction d'un nouveau bâtiment. Nous prévoyons la réhabilitation du Centre 15 débutera au deuxième trimestre 2024.

G. TEXTES RÈGLEMENTAIRES

• Loi de pays réglementant certaines activités relatives au cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes et les médicaments contenant du cannabis ou des cannabinoïdes (LP CBD)

Conformément aux engagement du président de la Polynésie française, le ministère de la santé a engagé des travaux d'évolution du cadre réglementaire applicable à l'utilisation du cannabis en Polynésie française. Ainsi, il a été décidé d'abroger la loi du pays n° 2023-5 du 5 janvier 2023 relative aux substances vénéneuses afin d'élaborer un nouveau cadre juridique permettant notamment l'utilisation de produits à base de cannabidiol (CBD), d'encadrer la culture de certaines variétés de cannabis et d'autoriser les médicaments contenant du cannabis ou des cannabinoïdes (« cannabis thérapeutique »).

Sur proposition du gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté la loi de pays n° 2023-16 LP/APF du 20 novembre 2023 abrogeant la loi du pays n° 2023-5 du 5 janvier 2023 relative aux substances vénéneuses. Ce texte a été publié au JOPF le 28 novembre 2023.

Loi de pays relative à l'espace numérique de santé (LP e-santé)

Face à la fragmentation des données en santé, un travail réglementaire a été démarré en 2023. La LP e-santé a pour objectif de permettre un suivi rigoureux de l'état de santé de la population, une surveillance des épidémies et maladies, et une orientation des politiques de santé pilotée par la donnée. Il contribuera à l'attractivité des professionnels de santé et à l'amélioration de leur condition de travail. Ce projet réglementaire est actuellement dans le circuit avec des premières observations du secrétariat général de la présidence.

H. MÉDECINE INTÉGRATIVE ET TRADITIONNELLE

La médecine intégrative et traditionnelle est une orientation qui sera inscrit dans le nouveau SOS, en y intégrant notamment un point particulier sur la promotion à la pratique du jeûne à visée préventive.

En effet, nos communautés sont aujourd'hui tiraillées entre une exigence de soins techniques avancés, témoignant d'un consumérisme de santé réclamant toujours plus, et une approche de médecine intégrative de plus en plus souhaitée et adoptée. Ce trait d'union entre la médecine traditionnelle et la médecine conventionnelle répond à une demande croissante de la population et rejoint des travaux en cours au niveau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les 23 et 24 novembre 2023 a été organisé un colloque portant sur la médecine intégrative ayant pour objectif de définir un statut des tradipraticiens et permettre d'intégrer la médecine traditionnelle dans les Fare Ora.

I. COMMISSION TECHNIQUE D'ORIENTATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL (COTOREP)

A la prise de fonction du gouvernement en juin 2023, le travail de la COTOREP était bloqué depuis le mois de septembre 2022 avec plus de 2200 dossiers en attente. En 2023, le ministère a donc fait recruter un médecin à la direction de la santé pour une mise à disposition à la direction des solidarités de la famille et de l'égalité du ministère de la solidarité et des familles afin de les traiter. Par ailleurs, les droits en longue maladie des patients COTOREP concernés (600) ont été rétablis.

J. ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE 2024

Dès sa prise de fonction, le ministère et les services et établissements sous tutelle concernés se sont mobilisés pour contribuer à la mise en place des dispositions sanitaires incombant à la Polynésie française notamment :

- La prise en charge des urgences (SMUR, équipe médicale dédiée);
- L'ouverture au CHPF d'une salle d'urgence vitale avec moyens dédiés ;
- Le renforcement des urgences de l'hôpital de Taravao (ressources humaines et matériels);
- La mise en place d'un dispositif réglementaire permettant à des médecins étrangers de prescrire aux membres de la délégation dont ils font partie (athlètes, accompagnateurs...);
- En matière de veille sanitaire et épidémiologique (conseils aux voyageurs...).

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 2 : UNE PRÉVENTION DE TERRAIN RENFORCÉE ET COMMUNAUTAIRE



La prévention s'envisage sur toute la durée de la vie, elle est un gage certain pour la santé et la lutte contre les risques et les maladies non transmissibles.

Elle commence par la santé pré- et post-natale, puis par l'acquisition des comportements adéquats dès le plus jeune âge, quel que soit le milieu où l'on évolue. La prévention axée dès le plus jeune âge aura des effets à moyen et long terme (10 à 20 ans). En conséquence, il est crucial de cibler les plus jeunes afin d'établir des habitudes de vie saines et prévenir les problèmes de santé à l'avenir.

L'implication de « nos populations » dans leur santé est fondamentale pour parvenir à un changement. Il ne s'agit pas de « faire pour » eux, mais « avec » eux. S'appuyant sur le fait que des changements individuels peuvent être produits par le biais de l'implication dans une action collective, la santé communautaire met en œuvre une action collective locale. Ainsi, le groupe entier transforme ses normes et une dynamique de changement peut se mettre en place

Les assises de la santé de juillet 2022 ont montré la nécessité d'avoir une politique plus forte en prévention et promotion de santé. La mise en œuvre des dispositifs de promotion de santé au sein de nos communautés (écoles, communes, entreprises et administration en santé) doit s'accélérer avec une mobilisation plus importante de moyens dans la prévention et la promotion de santé du pays, pour impulser et coordonner l'action locale de santé avec les acteurs du territoire. Ce constat a guidé a par exemple la réouverture du kiosque infos-santé de la direction de la santé, renommé « Feti'a Ora », l'étoile qui guide la vie.

Ces espaces de vie participatifs, collaboratifs et bienveillants, sont l'une des clés qui nous permettront de répondre à notre objectif de « responsabilisation des individus », en leur apportant les compétences psycho-sociales indispensables pour s'orienter vers des comportements favorables à leur santé et ainsi faciliter les choix positifs des individus. Telle est notre vision d'une santé communautaire, de soins de proximité.

Comme dans beaucoup de secteurs, nos équipes sur le terrain souffrent d'un manque patent de moyens et d'effectifs pour répondre à ces missions de prévention et de promotion de santé. Pour que la mise en œuvre opérationnelle de ces programmes de santé soit efficace (soit un ratio de 1 agent pour 10 000 habitants). Il est important de revoir nos priorités et nos axes, aujourd'hui principalement ciblés sur le curatif au détriment du préventif.

Ainsi un plan de prévention sera matérialisé en 2024, en collaboration étroite entre les différents opérateurs, pour une coordination efficiente de nos actions et une rationalisation de nos moyens (financiers, humains, techniques) sous la supervision d'un comité de pilotage qui aura pour mission de définir les actions à mener et de les mettre en œuvre.

A. PRÉVENTION DES ADDICTIONS

L'addictologie, domaine crucial de la santé publique, se penche sur les comportements compulsifs et les dépendances, en particulier vis-à-vis de substances comme le tabac. Dans cette optique, le vapotage, en tant qu'alternative à la cigarette traditionnelle, a émergé comme un sujet de grande importance. En parallèle, les lois anti-tabac se sont progressivement renforcées à l'internationale pour réguler cette pratique. Il était donc nécessaire de faire évoluer nos textes locaux, (durcissement de la lutte contre le vapotage et renforcement de la loi de pays relative à la lutte contre l'abus du tabac et le tabagisme de 2009).

Des travaux ont été menés tels que l'adoption de l'arrêté portant suspension de la mise sur le marché et retrait des produits du vapotage contenant de la nicotine à une concentration supérieure à 20 mg/ml du 29 décembre 2023 et la création d'un groupe de travail en octobre 2023, destiné à la réflexion et à la rédaction d'une législation plus sévère en matière de lutte contre le tabac.

B. PRÉVENTION CONTRE L'OBÉSITÉ

L'obésité est devenue l'une des principales préoccupations de santé publique à l'échelle mondiale. Avec son incidence croissante dans de nombreux pays, elle entraîne un fardeau significatif sur les systèmes de santé, ainsi que des conséquences sociales et économiques considérables. Dans ce contexte, la prévention de l'obésité joue un rôle crucial en visant à inverser cette tendance alarmante.

Le ministère a lancé l'initiative « Petit déjeuner en santé » dont les enjeux sont d'améliorer la santé et le bien-être des enfants ainsi que les conditions d'apprentissage. Promouvoir des habitudes alimentaires saines. Encourager l'utilisation de produits locaux. Une phase test a été engagée au mois de novembre 2023 avec 4 écoles de Tahiti.

Le ministère a collaboré avec le ministère de l'agriculture et des ressources marines pour finaliser le plan de transition alimentaire. Un groupe de travail a ainsi été constitué dès le mois de juillet 2023 avec 7 journées d'ateliers organisées.

Un plan d'action est prévu sur 10 ans avec 6 objectifs :

- Modifier le comportement alimentaire des populations en faveur d'une alimentation saine et durable et culturellement acceptable;
- · Augmenter la production alimentaire des archipels;
- Améliorer l'accès économique des produits sains et durables ;
- · Accompagner les habitants dans l'autoconsommation;
- Rendre les produits sains et durables disponibles et à proximité pour toute la population;
- Accélérer les pratiques durables (environnementales et sociales) des acteurs du système alimentaire.

C. NOUVELLES ORIENTATIONS DU FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIAL

Le Fonds de prévention sanitaire et sociale est un instrument indispensable en matière de politique de prévention et de promotion de santé. L'année 2023 a permis de mettre en lumière le manque d'impact de cet instrument eu égard à la fragmentation des actions financées, l'impossibilité de financer des agents de terrain pour des actions efficaces auprès de la population, il a été décidé de le réformer autour de trois axes au cours de l'année 2024 :

- La lutte contre la ICE;
- La lutte contre l'obésité (Promotion d'une alimentation saine, promotion de l'activité physique);
- La prévention des cancers.



ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 3 : LA MAITRISE DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE A L'AUNE DE L'ÉQUITÉ



La réforme de la PSG est une priorité gouvernementale. Initiée il y a plus de 25 ans, elle vise à créer un système de sécurité sociale robuste qui garantit l'équité et l'efficience pour tous les Polynésiens. Face à des défis de gestion et des déséquilibres financiers croissants, cette réforme cherche à moderniser et stabiliser le système.

A. MÉTHODOLOGIE:

Le ministère a adopté une approche reposant sur trois principes :

- Une approche progressive, la stratégie des « petits pas » avec une réforme mise en œuvre graduellement pour permettre des ajustements basés sur le retour d'expérience continu des partenaires sociaux et des bénéficiaires ;
- Un engagement multipartite avec une collaboration étroite avec les syndicats, les employeurs, et les organismes de santé pour co-construire les solutions ;
- La transparence et la communication avec un calendrier de travail clair et une communication régulière sur les progrès et les défis.

B. TROIS PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA RÉFORME :

- Refondation de l'affiliation à la Caisse de Prévoyance sociale (CPS)
 - Réforme du système d'affiliation pour assurer une couverture plus équitable entre salariés et non-salariés
 - Introduction de mécanismes plus flexibles pour gérer les changements de statut professionnel des affiliés CPS)
- · Révision complète des prestations
 - Évaluation et ajustement des prestations pour garantir une couverture adéquate selon les besoins médicaux et sociaux actuels
 - Mise en place de paniers de soins spécifiques pour des maladies chroniques et coûteuses
- · Renforcement des mesures de contrôle
 - · Intensification des contrôles pour prévenir la fraude et améliorer l'intégrité du système
 - Formation et équipement des agents de contrôle pour une meilleure efficacité opérationnelle

C. LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE:

- Phase de Consultation : Jusqu'en mai 2024, consultation continue pour ajuster les propositions de réforme.
- Implémentation des Pilotes : Dès juin 2024, lancement de projets pilotes pour tester les nouvelles mesures dans des régions sélectionnées.
- Évaluation et Ajustement : À partir de septembre 2024, analyse des résultats des pilotes et ajustements nécessaires avant le déploiement national.

D. ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX SUPPLÉMENTAIRES:

- Études d'Impact : Réalisation d'études d'impact pour chaque mesure proposée afin d'évaluer les effets sur les populations vulnérables et sur l'économie locale.
- Soutien Financier et Technique : Allocation de ressources supplémentaires pour le soutien technique des organismes impliqués et pour la formation des personnels.

E. PROCHAINES ÉTAPES ET ATTENDUS :

• Avis des Partenaires Sociaux : Collecte des retours lors de la réunion du 21 mai pour intégrer dans la stratégie globale.

F. LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES EN 2023

- Adoption d'une LP portant simplification et modernisation des prescriptions d'arrêts de travail au titre de l'assurance maladie et de l'assurance longue maladie
- Adoption d'une LP portant sur la modification de la délibération n°95-109 AT du 3/08/1995 modifiée relative aux rapports entre les professionnels de santé du secteur privé et la CPS (reconduction tacite des convention)
- Adoption d'une LP relative à une cotisation exceptionnelle pour contribuer à l'équilibre assurance-maladie du régime des salariés

